



-3947-

**Province de Québec
Corporation de la Ville de Forestville
Forestville, Comté René-Lévesque**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 13 avril 2021 à 19 h.

Les conseillers suivants sont présents par vidéoconférence et la séance est diffusée en directe sur le Facebook de la Ville, et ce, afin de respecter la distanciation sociale recommandée par la Santé publique :

Sont présents : Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Dolorès Simard, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
M. Richard Duguay, greffier.

Est absent : M. Guy Racine, conseiller au siège # 6.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du dernier procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 9 mars 2021
- 4. Message de la mairesse**
 - 4.1 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale
 - 4.2 COVID-19
- 5. Développement économique**
 - 5.1 Rapport de la mairesse
- 6. Développement culturel et communautaire**
 - 6.1 Rapport de la conseillère Mme Dolorès Simard
 - 6.2 Création d'une fresque murale sur la route 138 - Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière
 - 6.3 Terrasse Harry-Quebert - Ateliers d'écriture et lecture - Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière



7. Urbanisme et mise en valeur du milieu

7.1 Rapport du conseiller M. Mario Desbiens

8. Sécurité publique

- 8.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
- 8.2 Bail caserne Bergeronnes - Carrefour Jeunesse Emploi
- 8.3 Nomination des chefs de caserne
- 8.4 Engagement de pompier

9. Travaux publics

- 9.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
- 9.2 Drainage des rues - Acquisition de chambres de captation
- 9.3 Vidange des bassins d'eau potable - Adjudication de contrat

10. Tourisme

10.1 Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux

11. Hygiène du milieu

11.1 Rapport de la conseillère Mme Nadine Gagné

12. Loisirs et sports

- 12.1 Rapport du conseiller M. Guy Racine
- 12.2 Parc Charles-Lapointe - Aménagement installation septique
- 12.3 Salle Ginette-B.-Sirois - Acquisition d'un système audiovisuels

13. Administration

- 13.1 Approbation et paiement des comptes
- 13.2 Rapport financier mensuel
- 13.3 Rapport du directeur général sur les contrats accordés
- 13.4 Projets d'infrastructures – Soutien en ingénierie
- 13.5 Passerelle VHR - Recommandation de paiement # 3
- 13.6 Assurance cyberrisques
- 13.7 Aide financière

14. Actes législatifs

- 14.1 Tarifs des services aéroportuaires - Révision de la tarification prévue au règlement # 2011-250
- 14.2 10^e avenue – offre d'acquisition de terrains

15. Affaires nouvelles

- 15.1 Approbation du plan d'intervention et autorisation de transmission au MAMH
- 15.2 Réfection majeure du quai – phase 1 - étude géotechnique et environnementale et contrôle qualitatif
- 15.3 Mesure et analyse des boues aux étangs aérés – adjudication de contrat

16. Période de questions des citoyens



17. Clôture et levée de la séance

Adoption du dernier procès-verbal

R-210413-60

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville, tenue le 9 mars 2021, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale

R-210413-61

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par toutes les actrices et tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'IL est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, que la Ville de Forestville proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 « Semaine de la santé mentale » et qu'elle invite toutes ses citoyennes et tous ses citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre ville en un environnement favorable à la santé mentale de nos citoyennes et citoyens!

Création d'une fresque murale sur la route 138 – Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière

R-210413-62

CONSIDÉRANT le projet *Parcours d'arts visuels*, visant à rehausser l'image de la Ville par la mise en place d'œuvres visuelles variées;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un objectif de mobilisation et que des groupes précis seront impliqués à chacune de ses phases et œuvres;



CONSIDÉRANT QUE le projet a également un objectif de réappropriation du milieu par le milieu, de développement du sentiment d'appartenance et de l'appropriation des arts;

CONSIDÉRANT QUE la fresque sera réalisée sur un mur extérieur d'une bâtisse située sur la route 138;

CONSIDÉRANT les différents programmes de financement pour ce type de projet, dont notamment, mais non exclusivement, la *Politique de soutien aux projets structurants*, le *Programme d'embellissement du territoire par les arts* et le *Programme de médiation culturelle*;

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été prévues au budget 2021;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Ville de Forestville autorise le dépôt de projet « Création d'une fresque murale sur la route 138 » à toute source de financement, notamment à la MRC Haute-Côte-Nord.

Il est également résolu :

QUE la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet, ainsi que tout dépassement de coûts, et à respecter tous les paramètres des programmes pour lesquels le projet est déposé;

QUE le directeur général est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Forestville, tous les documents relatifs aux projets présentés.

Terrasse Harry-Quebert - Ateliers d'écriture et lecture - Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière

R-210413-63

CONSIDÉRANT QUE la série « La Vérité sur l'Affaire Harry Quebert » a été tournée sur les plages de Forestville en 2017;

CONSIDÉRANT QUE les ateliers seront réalisés sur la terrasse Harry-Quebert afin de permettre de rappeler cet événement unique;

CONSIDÉRANT les différents programmes de financement pour ce type de projet, dont notamment, mais non exclusivement, la *Politique de soutien aux projets structurants*, le *Programme d'embellissement du territoire par les arts* et le *Programme de médiation culturelle*;

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été prévues au budget 2021;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, que la Ville de Forestville autorise le dépôt de projet « *Ateliers d'écriture et lecture -Terrasse Harry-Quebert 2021* » à toute source de financement, notamment à la MRC Haute-Côte-Nord, via le programme Livre et lecture;

Il est également résolu :

QUE la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet, ainsi que tout dépassement de coûts, et à respecter tous les paramètres des programmes pour lesquels le projet est déposé;



QUE le directeur général est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Forestville, tous les documents relatifs au projet présenté.

**Bail caserne Les Bergeronnes - Locaux Carrefour jeunesse-emploi Haute-Côte-Nord
R-210413-64**

CONSIDÉRANT QU'UN local a été aménagé pour l'organisme Carrefour jeunesse-emploi Haute-Côte-Nord et qu'un bail a été signé avec la municipalité de Les Bergeronnes, le 14 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est devenue propriétaire de la caserne de Les Bergeronnes, par son entente intermunicipale en incendie, et souhaite poursuivre la location aux mêmes conditions;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'autoriser Mme Micheline Anctil, mairesse, et M. Richard Duguay, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Forestville, le bail à intervenir avec le Carrefour jeunesse-emploi Haute-Côte-Nord, dont les modalités telles que, l'emplacement et la description des lieux loués, le montant du loyer, la surveillance et l'entretien, l'électricité et le chauffage, etc., y seront inscrites.

Nomination des chefs de caserne

R-210413-65

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a recommandé antérieurement la nomination de certaines pompières et de certains pompiers à titre de chefs de caserne, notamment par la résolution R-200114-10;

CONSIDÉRANT QU'UNE prime annuelle a également été accordée antérieurement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, de ratifier les nominations suivantes ainsi que les primes s'y rattachant :

Nom	Division	Caserne	Prime annuelle
Dany Forest	Forestville	74	2 750 \$
Guy Brousseau			2 750 \$
Mélanie Tremblay	Colombier	75 et 76	5 500 \$
Michel Lamontagne	Les Bergeronnes	69	5 500 \$
Patrice Tremblay	Portneuf-sur-Mer	73	5 500 \$

Engagement de pompier

R-210413-66

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'accepter la recommandation du Service de sécurité incendie et de procéder à l'engagement de la pompière suivante :

Nom	Division
Catherine Emond	Les Escoumins

Drainage des rues – Acquisition de chambres de captation

R-210413-67

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à l'installation de 10 chambres de captation, afin d'éliminer des problèmes récurrents d'accumulation d'eau dans différents secteurs;



CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet de contracter de gré à gré, et ce, conformément au seuil décrété par la Loi;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont tout de même été sollicitées et ont fourni les soumissions suivantes :

Fournisseur	Soumission #	Prix (plus taxes applicables)
Produits BCM Ltée	354390	23 949.37 \$
Huot	1134339	26 792.90 \$

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'accepter la soumission # 354390 de Produits BCM Ltée, pour la somme de 23 949.37 \$, plus taxes applicables, soumission à la fois conforme et la plus basse, pour la fourniture de 10 chambres de captation.

**Vidange des bassins d'eau potable - Adjudication de contrat
R-210413-68**

CONSIDÉRANT QUE le système d'alimentation en eau potable de la Ville est un des éléments essentiels et que les bassins de captation et de décantation se sont remplis de dépôts sableux avec le temps;

CONSIDÉRANT QUE les bassins doivent être vidangés afin qu'ils puissent remplir adéquatement leur fonction de décantation;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet de contracter de gré à gré, et ce, conformément au seuil décrété par la Loi;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées le 17 mars dernier à déposer une soumission selon l'appel d'offres # 20210407-11h, et que trois d'entre elles ont fourni les soumissions suivantes :

Fournisseur	Prix (excluant les taxes)
Les Excavations A. Savard inc	20 940,00\$
SBP Entrepreneur	24 352,00\$
Fernand Harvey et fils inc	53 000,00\$

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme EMS au projet;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'accepter la soumission de l'entreprise Les Excavations A. Savard inc., soumission à la fois conforme et la plus basse, pour la somme de 20 940 \$, plus taxes applicables, et ce, tel que recommandé par la firme EMS.

**Parc Charles-Lapointe - Aménagement installation septique
R-210413-69**

CONSIDÉRANT QU'IL est opportun d'installer un système septique sur le terrain de baseball situé au parc Charles-Lapointe;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet de contracter de gré à gré, et ce, conformément au seuil décrété par la Loi;

CONSIDÉRANT QUE deux fournisseurs ont tout de même été sollicités et qu'un seul a fourni une soumission, soit l'entreprise Les Excavations du lac inc. pour l'aménagement



d'installation septique et la préparation du terrain, au coût de 13 659.98 \$, plus les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'accepter la soumission de Les Excavations du lac inc. pour la somme de 13 659.98 \$, plus taxes applicables, pour l'aménagement d'installation septique et la préparation du terrain.

**Salle Ginette-B.-Sirois - Acquisition d'un système audiovisuels
R-210413-70**

CONSIDÉRANT les dernières rénovations de la salle Ginette-B.-Sirois;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de compléter l'aménagement de cette salle par des équipements audiovisuels;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet de contracter de gré à gré, et ce, conformément au seuil décrété par la Loi;

CONSIDÉRANT QUE deux fournisseurs ont tout de même été sollicités et que les deux ont fourni des soumissions pour l'acquisition d'un système audio ambiant et d'un système vidéo de présentation;

Fournisseur	Soumission #	Prix (plus taxes applicables)
Sonorisation Trans-Musical inc	16114 et 16115	18 021,56 \$
Solotech	SQ-CA015805	22 594.00 \$

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'accepter les soumissions # 16114 et # 16115 de la firme Sonorisation Trans-Musical inc, en date du 3 mars 2021, pour la somme totale de 18 021.56 \$, plus taxes applicables, pour l'acquisition d'un système audio ambiant et d'un système vidéo de présentation.

**Approbation et paiement des comptes
R-210413-71**

CONSIDÉRANT QUE les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'il atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	806 689.89 \$
Comptes payés par chèques	607 979.76 \$
Comptes à payer	91 800.99 \$
Total	<u>1 506 470.64 \$</u>



Rapport financier

R-210413-72

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'accepter le rapport financier au 31 mars 2021 préparé par Mme Isabelle Gendreau, responsable de la comptabilité.

Suivi mensuel du budget d'opération 2021							
POSTE BUDGÉTAIRES	31 mars		Budget total		Ratio		
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	3 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	209 093 \$	281 670 \$	999 300 \$	947 300 \$	21%	30%	25%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	203 974 \$	289 882 \$	1 298 200 \$	1 269 708 \$	16%	23%	25%
TRANSPORT ROUTIER	173 564 \$	412 186 \$	1 783 500 \$	1 737 260 \$	10%	24%	25%
HYGIÈNE DU MILIEU	183 859 \$	183 094 \$	1 250 200 \$	1 291 000 \$	15%	14%	25%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	521 \$	- \$	6 200 \$	6 000 \$	8%	0%	25%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	36 773 \$	58 218 \$	647 900 \$	577 600 \$	6%	10%	25%
LOISIRS & CULTURE	180 202 \$	193 514 \$	1 015 100 \$	1 022 500 \$	18%	19%	25%
FRAIS DE FINANCEMENT	86 714 \$	153 716 \$	496 200 \$	539 000 \$	17%	29%	25%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	- \$	- \$	1 172 800 \$	1 382 680 \$	0%	0%	25%
TOTAL DES DÉPENSES	1 074 700 \$	1 572 280 \$	8 669 400 \$	8 773 048 \$	12%	18%	25%

Rapport du directeur général sur les contrats accordés

R-210413-73

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville a adopté le règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 33 de ce règlement le directeur général a le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue par ce règlement au nom de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 36 le directeur général doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés par M. Richard Duguay, directeur général.

Contrats accordés au 13 avril 2021				
	Date	Fournisseur	Description	Montant plus taxes applicables
A.	31 mars 2021	Steamatic Baie-Comeau	1 ^{er} traitement inventaire Petite Anglicane	4 950 \$
B.	30 mars 2021	Pat Mécanick inc.	Réparation transmission rétrocaveuse John Deere	2 256 \$

Projets d'infrastructures - Soutien en ingénierie

R-210413-74

CONSIDÉRANT QUE de nombreux projets sont en cours, dont la réfection de l'aéroport, du quai et des infrastructures d'eau et d'égouts, nécessitant de l'expertise en ingénierie;

CONSIDÉRANT la soumission du 8 mars 2021, de la firme France Thibault, ing, expert-conseil en génie municipal, pour une banque de 142 heures, au taux de 140 \$ l'heure, pour la somme de 20 000 \$, plus taxes applicables;

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'accepter la soumission de la firme France Thibault, ing, expert-conseil en génie municipal, pour une banque de 142 heures, au taux de 140 \$



l'heure, pour la somme totale de 20 000 \$, plus taxes applicables. Il est également résolu d'accepter que tout déplacement nécessaire, sera au coût de 1 550 \$, plus taxes applicables.

Passerelle VHR - Recommandation de paiement # 3

R-210413-75

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, le 20 octobre 2020, la résolution R-201020-202 mandatant l'entreprise SBP, entrepreneur général à réaliser des travaux de construction d'une passerelle VHR;

CONSIDÉRANT la demande de paiement # 3, pour la somme de 139 425 \$, plus taxes applicables, correspondant à l'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du chargé de projet, la firme TR3E;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'accepter la recommandation de la firme TR3E et d'autoriser le paiement à SBP Entrepreneur général, pour la somme de 139 425 \$, plus les taxes applicables.

Assurance cyberrisques - Formation sur les cybercomportements à risque

R-210413-76

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Forestville a joint l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement d'assurance de cyberrisques (Regroupement);

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement du contrat du Regroupement est prévu pour le 1^{er} juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de réclamations résultant de cyberattaques sont en hausse;

CONSIDÉRANT QU'IL est de l'intérêt du Regroupement et de la Ville de Forestville d'obtenir les meilleures conditions de renouvellement d'assurances et de maintenir la volonté de l'assureur actuel d'agir à titre de courtier du Regroupement;

CONSIDÉRANT QUE, pour demeurer membre du Regroupement, il est désormais obligatoire de faire suivre une formation sur les cybercomportements à tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur connecté au réseau de la Ville ou travaillant sur un ordinateur connecté de la ville, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, que la Ville de Forestville, à titre de membre du Regroupement, procédera à l'inscription de tous les employés et élus municipaux ayant accès à un ordinateur, tablette ou autre outil connecté au réseau de la ville ou travaillant sur un ordinateur ou autre outil connecté de la ville, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la ville à la formation « *Cybercomportements à risque : La sécurité de vos informations dépend d'abord de vos comportements en ligne* » dispensée par l'Académie de transformation numérique de l'Université Laval en partenariat avec l'UMQ au coût de 12 \$ par participante et participant et que la formation devra être suivie par les participantes et participants entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2021.



Aide financière

R-210413-77

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités des organismes suivants :

Organisme	Activité	Montant
Coopérative de solidarité d'aide à domicile HCN	Implantation de la Maison Gilles-Carle	1 000 \$
Odyssée artistique	Festival Entre nous 2021	200 \$

Tarifs des services aéroportuaires - Révision de la tarification prévue au règlement # 2011-250

R-210413-78

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 8 février 2011, le règlement # 2011-250 relatif à la tarification des services dispensés par la Ville de Forestville;

CONSIDÉRANT que les annexes font partie du règlement et que l'article 18 stipule que toute modification sera effectuée par résolution;

CONSIDÉRANT la résolution R-200609-133, par laquelle un ajustement annuel basé sur l'IPC a été prévu;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le tarif applicable à l'électricité seulement et que ce dernier soit ajusté à 15,00 \$ / jour pour la saison 2021 et ajusté à l'inflation comme les autres tarifs dès 2022;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'adopter l'Annexe D - Aéroport, selon les taux suivants, celle-ci sera annexée au livre des règlements.

DESCRIPTION		TARIF ACTUEL
D-1	Carburant	prix d'achat +25 %
		25.20 \$ avitaillement
D-2	Stationnement aéronef	14.52 \$ / nuit
		72.58 \$ / semaine
		241.92 \$ / mois
D-3	SOPFIM	selon entente négociée
D-4	Location aéroport	1 814.40 \$ / événement
D-5	Salon VIP	1 095.70 \$ / mois
D-6	Local du sous-sol	907.20 \$ / mois
D-7	Électricité	15.00 \$ / jour
D-8	Huile	prix d'achat + 25 %

10^e avenue - Offre d'acquisition de terrains

R-210413-79

CONSIDÉRANT QUE les lots 3 498 628 et 4 885 788 sont la propriété de la Ville de Forestville;

CONSIDÉRANT les offres d'achats reçues de plusieurs propriétaires de la 10^e Avenue pour des parcelles de terrain situées à l'arrière de leur propriété;

CONSIDÉRANT le projet de bouclage des 11^e et 12^e rues et la création de la 11^e avenue, dont des démarches sont en cours;



CONSIDÉRANT QUE de vendre des parcelles de terrain pourrait entraver le projet de développement de la 11^e avenue, en limitant la taille des terrains à vendre;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, de rejeter les offres d'achat reçues et de remercier les personnes ayant fait des offres d'achat.

**Approbation du plan d'intervention et autorisation de transmission au MAMH
R-210413-80**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté la firme WSP afin de réaliser un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égout et de voirie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du contenu de ce plan d'intervention lors d'une rencontre avec WSP, le 12 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville l'accepte et en approuve les recommandations;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, que la Ville autorise WSP à transmettre le rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Réfection majeure du quai - Phase 1 - Étude géotechnique et environnementale et contrôle qualitatif

R-210413-81

CONSIDÉRANT QUE la Ville a réalisé deux appels d'offre de services professionnels pour les études géotechnique et environnementale et le contrôle qualitatif des matériaux et des travaux pendant la construction.

CONSIDÉRANT QU'À la suite du premier appel d'offres, les deux soumissions reçues ont été jugées non conformes et que la Ville a dû annuler l'appel d'offres par la résolution R-210209-27.

CONSIDÉRANT QU'À la suite d'un 2^e appel d'offres # 20210308-11h déposé sur SEAO le 16 février 2021, les firmes de laboratoire Englobe, FNX-Innov et WSP ont déposé des offres de services;

CONSIDÉRANT QUE les trois offres ont été jugées conformes et que deux d'entre elles n'ont pas obtenu la note de passage.

CONSIDÉRANT l'analyse effectué par le comité de sélection et les résultats suivants :

Firme	Note technique	Prix	Pointage final	Rang
Englobe	76,5	452 978,50	1,91	1
FNX-Innov	---	---	---	---
WSP	---	---	---	---

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de sélection est de mandater le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme Englobe;

CONSIDÉRANT QUE le prix offert est très loin de l'estimé de 226 041 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a discuté avec le plus bas soumissionnaire et a accepté de modifier la méthode de travail par barge pour celle en porte-à-faux;



Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que le mandat de réaliser les études géotechnique et environnementale ainsi que le contrôle du projet de réfection du quai municipal-phase 1 soit confié au laboratoire Englobe au montant de 234 020.12 \$ (taxes incluses), sous réserve du réajustement du nombre de mètres linaires de forage;

Il est également résolu :

QUE le devis d'appel d'offres de services professionnels, l'addenda 1, les offres de services de décembre 2020 et de mars 2021 incluant tous les annexes, le courriel du 29 mars 2021 de Englobe, l'offre de prix du 3 décembre 2020, ainsi que la présente résolution font foi de contrat intervenu entre les parties.

Que les ajustements de longueurs et le nombre de forages finaux seront discutés au préalable avec l'ingénieur responsable des plans et devis, soit la firme EXP.

QUE la présente résolution soit transmise aux trois firmes ayant déposé une offre de services et à EXP.

**Mesure et analyse des boues aux étangs aérés - Adjudication de contrat
R-210413-82**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit faire mesurer la quantité de boues dans les étangs dès que le volume occupé dépasse 10 %;

CONSIDÉRANT QUE les volumes de boues sont à 22 % dans l'étang 1 et de 12 % dans l'étang 2;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services 80000-002-164, reçue de la firme Écho-Tech, qui a fait les mesures l'an dernier, et le rabais de 15 % proposé si le mandat est confirmé avant le 15 avril 2021;

CONSIDÉRANT QU'EN vue de faire une vidange, il y aura lieu d'échantillonner et de faire analyser ces boues;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'autoriser la firme Écho-Tech à effectuer les travaux suivants, pour un budget de 5 078 \$, plus taxes applicables :

Travaux	Montant
Mesurer les volumes des boues dans les étangs	2 890 \$
prélever 4 échantillons composés et en faire analyse	2 188 \$
Total	5 078 \$

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Gina L'Heureux propose la levée à 20 h 9, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffier

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.